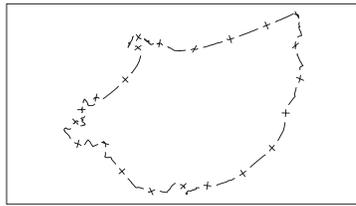


COMMUNE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ



Plan Local d'Urbanisme Document graphique Plan du zonage et des Prescriptions Planche Commune



Echelle : 1/7000

Edité le : 15/02/2024

- Document réalisé par le service SIG
- Document non opposable au tiers
Source : Origine DGFIP Cadastre ©
Droits de l'Etat réservés ©31/12/2020



Légende

	Bâti
	Parcelles
	Limite communale
	01 : espace boisé classé
	07 : élément de paysage, patrimoine, point de vue, à protéger, mettre en valeur
	16 : bâtiment susceptible de changer de destination
	31 : Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés
	61 : bâtiment faisant l'objet des dispositions du Code de l'urbanisme
	99 : autre
	01 : espace boisé classé
	07 : élément de paysage, de patrimoine, point de vue, à protéger, mettre en valeur
	11 : limitations particulières d'implantation des constructions
	15 : règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives
	24 : voies, chemins, transport public à conserver et à créer
	25 : éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
	28 : conditions de desserte
	31 : Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés
	50 : espace proche du rivage
	51 : cheminement piétonnier existant
	52 : cheminement piétonnier à aménager
	53 : chemin de randonnée
	60 : rez-de-chaussée obligatoirement affectés à une activité commerciale
	99 : autre
	Bâti d'accompagnement
	Bâti d'intérêt patrimonial
	01 : espace boisé classé
	02 : secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
	05 : emplacement réservé
	07 : élément de paysage, de patrimoine, point de vue, à protéger, mettre en valeur
	08 : terrain cultivé à protéger en zone urbaine
	09 : emplacement réservé logement social/mixité sociale
	11 : limitations particulières d'implantation des constructions
	12 : secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
	17 : secteur à programme de logements mixité sociale en Zone U et AU et secteur soumis à un quota de logements localis
	18 : secteur comportant des orientations d'aménagement
	22 : secteurs de diversité commerciale à protéger
	25 : éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
	26 : secteurs de performance énergétique
	27 : secteurs d'aménagement numérique
	29 : secteurs avec densité minimale de construction
	31 : Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés
	60 : plan de prévention des risques
	60 : limitation de la hauteur de construction
	67 : espace naturel de compensation
	99 : autre
	Zonage
	00 : zonages indéterminés
	01 : habitat urbanisé
	02 : activité urbanisée
	03 : mixte habitat-activité
	05 : loisirs, tourisme et équipements
	07 : activité agricole
	08 : espace naturel
	09 : espace naturel littoral
	10 : secteur de carrière, de traitement de déchets
	11 : habitat à urbaniser (à court et long terme)
	12 : activité à urbaniser (à court et long terme)
	99 : domaine ferroviaire

